

Le programme Droits, Égalité et Citoyenneté (2014-2020)

Justice, citoyenneté

Le programme "Droits, égalité et citoyenneté" (2014-2020) contribue à la promotion, à la protection et à la mise en œuvre effective de l'égalité et des droits de la personne tels que définis dans le droit de l'Union européenne et dans les conventions internationales sur les droits de l'homme auxquelles l'UE a adhéré.

Il succède aux programmes précédents "Droits fondamentaux et citoyenneté", "Daphné III" et aux sections "Lutte contre la discrimination et diversité" et "Egalité entre les hommes et les femmes" du programme Progress, tous relevant de la période de programmation 2007-2013.

Qui peut participer ?

Toutes les organisations issues :

- des 27 Etats membres de l'UE;
- des Etats de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) qui sont parties à l'accord sur l'EEE, lorsqu'un accord de participation au programme a été conclu ;
- des pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, lorsqu'un accord de participation au programme a été conclu.

NB : Actuellement, l'Islande et le Liechtenstein sont les seuls pays à avoir conclu un accord de participation pour ce programme. Quant au Royaume-Uni, celui-ci continue de participer au programme jusqu'au 31 décembre 2020. Sa participation au programme à partir de 2021 dépendra de la conclusion ou non d'un accord avec l'Union européenne.

Les organisations à but lucratif peuvent participer au programme seulement si les projets auxquels ils souhaitent participer impliquent des organisations publiques ou à but non-lucratif comme partenaires.

Les organisations des pays tiers, notamment des pays de la politique européenne de voisinage, peuvent participer si cela contribue à atteindre les objectifs du programme. Elles ne sont toutefois pas éligibles au financement du programme.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Quel est le budget du programme ?

Le budget total pour la période 2014-2020 est de **439,5 millions €**. En ce qui concerne l'année 2020, le tableau suivant extrait de l'annexe de la décision d'exécution de la Commission pour ce programme, publié le 5 novembre 2019, permet de comprendre la répartition des fonds selon les objectifs :

Objectifs	Montant	% des fonds de 2020
Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens	27 960 000 €	41,97%
Promouvoir la non-discrimination et l'égalité	38 753 000 €	58,09%
TOTAL	66 713 000 €	100,00%

Quelle est la structure du programme ?

Neuf objectifs spécifiques, structurés en deux piliers, ont été identifiés :

Pilier 1 : Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens

Pour ce pilier, **cinq objectifs spécifiques** ont été définis

- **Objectif 1** : La prévention de toute forme de violence envers les groupes vulnérables (femmes, enfants...) ;
- **Objectif 2** : La promotion et la protection des droits de l'enfant ;
- **Objectif 3** : Contribuer à assurer un niveau élevé de protection de la vie privée et des données personnelles ;
- **Objectif 4** : Promouvoir et contribuer à renforcer l'exercice des droits découlant de la citoyenneté de l'Union ;
- **Objectif 5** : Fournir aux entrepreneurs et aux consommateurs les moyens de faire respecter leurs droits découlant du droit de l'UE.

Pilier n°2 : Promouvoir la non-discrimination et l'égalité

Pour ce pilier, **quatre objectifs spécifiques** ont été définis :

- **Objectif 6** : La promotion du principe de non-discrimination ;
- **Objectif 7** : La prévention du racisme, de la xénophobie et de l'homophobie ;

- **Objectif 8** : La promotion et la protection des droits des personnes handicapées ;
- **Objectif 9** : La promotion de l'égalité femmes / hommes.

43% de l'enveloppe financière prévue pour 2014/2020 est dédiée au financement du pilier 1- « Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens ». Le reste (57%) est dédié au financement du pilier 2 – « Promouvoir la non-discrimination et l'égalité ».

Quelles sont les types d'actions financées par le programme ?

- **Des activités de formation** (échanges de personnel, ateliers, séminaires...);
- **Des activités d'apprentissage mutuel, de coopération**, de sensibilisation, de diffusion, d'échange de bonnes pratiques, qui peuvent passer par l'organisation de conférences et de séminaires, de campagne médiatiques ou d'information... ;
- **Des activités d'analyse** (collecte de données, études, développement de méthodologies communes, d'indicateurs communs, de guides, réunions d'experts et conférences) ;
- **Soutenir les principaux acteurs dont les objectifs contribuent à la réalisation du programme** (ONG et réseaux européens, autorités des Etats membres chargées de la mise en œuvre du droit de l'Union...).

Les actions financées doivent présenter **une valeur ajoutée européenne**.

Comment bénéficier du programme ?

Il existe **trois types de financements** :

- **Les subventions à l'action**, qui fonctionnent sur la base d'appels à projets, et sont destinées à des projets relevant de l'un des deux volets et ayant une durée de vie limitée
- **Les subventions de fonctionnement** qui visent à fournir un appui financier pour couvrir les coûts de fonctionnement des activités habituelles d'une organisation. Celles-ci font l'objet d'un appel à projets spécifique. L'objectif de cet appel est de sélectionner des organisations d'envergure européenne, qui, par le biais de leurs activités permanentes, contribuent aux objectifs du programme.
- **Les marchés publics** (appels d'offres et contrats-cadres)

La formation d'un projet requiert **deux partenaires au minimum**.

Le **taux de cofinancement maximum** pour les appels à projets est de **80%**. Il peut atteindre jusqu'à **95%** pour les subventions de fonctionnement.

Appels à projet pour l'année 2020

Les appels à projets prévus sont détaillés dans le [programme de travail annuel](#). Concernant les appels à projets en cours, ils sont consultables à [cette page](#).

Objectif spécifique	Appels à projets	Budget disponible	Date d'ouverture	Date de clôture
Prévenir et combattre toutes les formes de violence envers les enfants, les jeunes et les femmes, ainsi que la violence envers d'autres groupes à risque, et notamment les groupes exposés au risque de violences	Prévenir et à combattre toutes les formes de violence envers les enfants, les jeunes et les femmes Référence : REC-AG-2020	12,4 millions €	15.01.2020	01.04.2020
Promouvoir et protéger les droits de l'enfant	Renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'enfant Référence : REC-AG-2020	3,3 millions €	15.01.2020	29.04.2020
Promouvoir et renforcer l'exercice des droits découlant de la citoyenneté de l'Union	Sensibiliser aux droits découlant de la citoyenneté de l'UE, à améliorer l'intégration des citoyens mobiles de l'UE et à faciliter la coordination entre les autorités nationales compétentes en matière électorale Référence : REC-AG-2020	2 millions €	15.01.2020	01.04.2020
Promouvoir la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination en raison du sexe, de l'origine raciale ou ethnique, de la religion ou des convictions, d'un handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle et le respect du principe de non-discrimination	Promouvoir la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination Référence : REC-AG-2020	5 millions €	15.01.2020	01.04.2020
Prévenir le racisme, la xénophobie, l'homophobie et d'autres formes d'intolérance et combattre ces phénomènes	prévenir et de combattre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et d'autres formes d'intolérance et de surveiller, de prévenir et de combattre les discours de haine en ligne Référence : REC-AG-2020	7,9 millions €	15.01.2020	15.04.2020

<p>Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et faire progresser l'intégration dans les politiques des questions d'égalité entre les femmes et les hommes</p>	<p>Suppression des écarts entre les hommes et les femmes tout au long de la vie: favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes et des filles en luttant contre les stéréotypes sexistes dans l'accueil des jeunes enfants et dans l'enseignement ainsi que dans les choix d'études et de carrière dans un monde numérique</p> <p>Référence : REC-AG-2020</p>	<p>3,9 millions €</p>	<p>21.01.2020</p>	<p>01.04.2020</p>
--	--	-----------------------	-------------------	-------------------

Quels sont les textes officiels du programme ?

- [Règlement \(UE\) N° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant un programme « Droits, égalité et citoyenneté » pour la période 2014-2020](#)
- [Programme de travail pour l'année 2020](#)

Qui sont les contacts et liens clés du programme ?

Commission européenne – Direction Générale Justice et consommateurs

Rue Montoyer, 59

B-1049, Brussels

Courriel : EC-REC-PROGRAMME@ec.europa.eu

DG JUST- Direction D – Egalité et citoyenneté européenne.

Irena Moozova, Directrice

40 Rue du Luxembourg

1000 Bruxelles

Tél : +32 229-90470

- Pilier 1 ; Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens
- Objectif 4 ; Promouvoir et contribuer à renforcer l'exercice des droits découlant de la citoyenneté de l'Union ;
 - Marie-Hélène Boulanger- D3, Chef d'unité
40 Rue du Luxembourg
1000 Bruxelles
Tél : +32 229-69408

Fiche programme – Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

- M. Mosshammer – D3, Chef adjoint de l'unité
40 Rue du Luxembourg
1000 Bruxelles
Tél: +32 229-53843

- Pilier 2, Promouvoir la non-discrimination et l'égalité
- Objectif 6 ; Non-discrimination et intégration de la minorité Rom ;
 - Z. Dorazilova- D1, Chef adjoint de l'unité
40 Rue du Luxembourg
1000 Bruxelles
Tél : Tel: +32 229-61001
- Objectif 9 ; Égalité des genres
 - K. Vandekerckhove, D2, Chef d'unité
40 Rue du Luxembourg
1000 Bruxelles
Tel: +32 229-60114

Numéro de téléphone gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11

[Site Internet du programme Droits, égalité et citoyenneté](#)